



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 16 mars 2004 — N° 49

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 40 Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de délai d'inscription

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2003 ;

(Dépôt n° 707-20040316)

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2003 ;

(Dépôt n° 708-20040316)

Le rapport annuel du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 709-20040316)

16 mars 2004

Le rapport annuel du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 710-20040316)

Un avis de classement de la Commission des biens culturels, concernant l'église de Saint-Romuald et 17 œuvres d'art de l'église de Saint-Romuald, Lévis ;

(Dépôt n° 711-20040316)

Un avis de classement de la Commission des biens culturels, concernant le Relais de poste de Deschambault, Deschambault-Grondines.

(Dépôt n° 712-20040316)

M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Legault (Rousseau) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 17 mars 2004, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 713-20040316)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 34 pétitionnaires du Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale du Bas du Fleuve, du comté de Matapédia, concernant le projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

(Dépôt n° 714-20040316)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bachand (Arthabaska) dépose :

16 mars 2004

L'extrait d'une pétition, signée par 3 275 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des services de neurologie à Victoriaville.

(Dépôt n° 715-20040316)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à certains avis sur les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* ;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être.

Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa solidarité et son soutien au peuple espagnol et aux familles des victimes éprouvées par l'attentat meurtrier du 11 mars dernier.

16 mars 2004

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le Président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, qui se déroule du 14 au 20 mars.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique ainsi que le lauréat du Prix du 3-Juillet-1608 et reconnaisse l'engagement exemplaire de ces personnes qui, avec audace et constance, tout en défiant souvent la loi du nombre, ont travaillé à la promotion et à l'épanouissement du fait français en Amérique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

16 mars 2004

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des consommateurs qui a été célébrée hier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de l'étude du projet de loi n° 2, Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments, et de débiter l'étude détaillée de ce projet de loi.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'examiner les états financiers et les rapports annuels du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, conformément à l'article 43 de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 mars 2004, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Legault (Rousseau).

16 mars 2004

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse l'existence du déséquilibre fiscal et qu'il adopte dès le 23 mars 2004 des mesures budgétaires pour contrer les effets sur les finances publiques des provinces.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 58, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Marois (Taillon) à M. Reid, ministre de l'Éducation, concernant l'organisation du forum sur l'avenir des cégeps ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les listes d'attente pour le traitement des cancers ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Simard (Richelieu) à Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, concernant les intentions du gouvernement à l'égard de la Société immobilière du Québec.

16 mars 2004

À 18 h 41, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 17 mars 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET